

**DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE  
ARRONDISSEMENT DE FONTENAY LE COMTE**

**Commune de L'HERMENAULT**

Nombre de membres en exercice 15  
Nombre de membres présents 13  
Nombre de suffrages exprimés 13

**Procès Verbal  
du Conseil Municipal  
Séance du 13 Mars 2014**

L'an deux mil quatorze, le treize mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de L'Hermenault, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur François Xavier HAUGMARD, Maire.

Date de la convocation : 10 mars 2014

**Présents :**

François Xavier HAUGMARD, Jacques LAROCHE, Gilbert GEFFARD, Marie-Hélène NOIRAUD, Patrice RABILLER, Thierry GARNIER, Marie-Cécile RIVIERE, René RENAUD, Sandy MARCINIAK, Bruno CHIRON, Anne FIOLEAU, Patrice GILLIER et Jean-Pierre ROUX

**Absents :**

Catherine FAUCONNIER et Jean-Pierre FAVRIEAU

**Secrétaire de séance :**

Jacques LAROCHE

-----  
Approbation du procès verbal du Conseil Municipal du 19 février 2014 par l'ensemble des membres présents.

**OBJET 715 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET PRINCIPAL**

Pour cet objet de l'ordre du jour, Monsieur Jacques LAROCHE est désigné président de séance ; ce dernier donne lecture du compte administratif qui se résume comme suit :

**Section de fonctionnement**

Dépenses : 661.671,50 €  
Recettes : 852.399,99 €

Résultat de clôture : 190.728,49 €  
Excédent 2012 reporté : 265.024,61 €  
Soit un excédent de : 455.753,10 €

**Section d'investissement**

Dépenses : 410.040,07 €  
Recettes : 368.104,36 €

Déficit de clôture : 41.935,71 €  
Excédent 2012 reporté : 20.862,17 €  
Soit un déficit de : 21.073,54 €  
Restes à réaliser dépenses : 163.000,00 €  
Restes à réaliser recettes : 69.217,00 €

<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	<b>148.792,78 €</b>
<b>RESULTAT DE CLOTURE :</b>	<b>434.679,56 €</b>

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal vote le compte administratif 2013 dressé par le Maire.

**OBJET 716 : BUDGET PRINCIPAL - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL - EXERCICE 2013**

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives de l'exercice 2013, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, le compte de gestion dressé par Madame le Receveur Municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que Madame le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- 1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2013 par Madame le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**OBJET 717 : BUDGET PRINCIPAL - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT**

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Monsieur François Xavier HAUGMARD, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2013,

**Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2013 ;**

Constatant que le compte administratif présente au 31.12.2013 :

**Un excédent de fonctionnement de 455.753,10 €**

Selon détail ci-après :

❖ Résultat à la clôture de l'exercice précédent	357.393,44 €
❖ A déduire part affectée à l'investissement	92.368,83 €
❖ Résultat de l'exercice 2013	190.728,49 €
❖ Résultat cumulé à affecter :	455.753,10 €

**Décide d'affecter le résultat comme suit :**

- à l'exécution du virement de la section de fonctionnement (art 1068)	114.856,54 €
- et pour solde, en excédent reporté (ligne 002)	340.896,56 €

**OBJET 718 : BUDGET ASSAINISSEMENT - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013**

Pour cet objet de l'ordre du jour, Monsieur Jacques LAROCHE est désigné président de séance et donne lecture du compte administratif du budget assainissement qui se résume comme suit :

**Section de fonctionnement**

Dépenses : 15.549,77 €  
Recettes : 57.202,93 €

Soit un excédent de : 41.653,16 €  
Excédent 2012 reporté : NEANT

**Section d'investissement**

Dépenses : 162.631,20 €  
Recettes : 398.454,04 €

Soit un excédent de : 235.822,84 €  
Déficit 2012 reporté : 144.915,32 €  
Restes à réaliser dépenses : 1.300,00 €  
Restes à réaliser recettes : néant

**RESULTAT DE L'EXERCICE : 277.476,00 €**  
**RESULTAT DE CLOTURE : 132.560,68 €**

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal vote le compte administratif dressé par le Maire pour l'exercice 2013 - budget assainissement.

**OBJET 719 : BUDGET ASSAINISSEMENT - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL - EXERCICE 2013**

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives de l'exercice 2013, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, le compte de gestion dressé par Madame le Receveur Municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que Madame le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- 1 Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2 Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3 Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2013 par Madame le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**OBJET 720 : BUDGET ASSAINISSEMENT – AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT**

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Monsieur François Xavier HAUGMARD, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2013 du budget assainissement,

**Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2013 ;**

Constatant que le compte administratif présente au 31.12.2013 :

**Un excédent de fonctionnement de 41.653,16 €**

Selon détail ci-après :

❖ Résultat à la clôture de l'exercice précédent	148.705,51 €
❖ A déduire part affectée à l'investissement	148.705,51 €
❖ Résultat de l'exercice 2013	41.653,16 €
❖ Résultat cumulé à affecter :	41.653,16 €

**Décide d'affecter le résultat comme suit :**

- à l'exécution du virement de la section de fonctionnement (art 1068)	1.300,00 €
- et pour solde, en excédent reporté (ligne 002)	40.353,16 €

**OBJET 721 : BUDGET LOTISSEMENT – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2013**

Pour cet objet de l'ordre du jour, Monsieur Jacques LAROCHE est désigné président de séance et donne lecture du compte administratif du budget lotissement qui se résume comme suit :

**Section de fonctionnement**

Dépenses :	303.364,74 €
Recettes :	309.355,95 €

Soit un excédent de : 5.991,21 €  
Excédent 2012 reporté : NÉANT

**Section d'investissement**

Dépenses :	224.993,02 €
Recettes :	238.203,66 €

Soit un excédent de : 13.210,64 €  
Excédent 2012 reporté : 121.796,34 €  
Restes à réaliser dépenses : NÉANT  
Restes à réaliser recettes : NÉANT

**RESULTAT DE L'EXERCICE : 19.201,85 €**  
**RESULTAT DE CLOTURE : 140.998,19 €**

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal vote le compte administratif 2013 du budget lotissement dressé par le Maire.

**OBJET 722 : BUDGET LOTISSEMENT – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL – EXERCICE 2013**

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives de l'exercice 2013, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des

dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, le compte de gestion dressé par Madame le Receveur Municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que Madame le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- 1 Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2 Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3 Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2013 par Madame le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

#### **OBJET 723 : AMENAGEMENT DE SECURITE EN ENTREE DE BOURG**

Pour cet objet de l'ordre du jour, le Maire rappelle la délibération n°690 du 22 janvier 2014 relative à l'aménagement de sécurité en entrée de bourg en provenance de Pouillé. Il présente le projet rectifié pour un montant de 54.237 € TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'ajourner le projet.

#### **OBJET 724 : VENTE DE LA GRAND COURT**

Le Maire indique que, dans le cadre de la mise en vente de la Grand Court, Monsieur Claude GUILLOTEAU a visité le site .

A court terme, et après un minimum de travaux, le projet serait d'aménager une résidence principale, puis à moyen terme, à la suite d'aménagements, des chambres d'hôtes.

L'ouverture au public est envisagée via la visite des jardins et l'organisation de manifestations de tous types : expositions, conférences, animations diverses en collaboration ou non avec les associations et les collectivités locales. Cette liste n'étant pas exhaustive.

En date du 25 février 2014, Monsieur Claude GUILLOTEAU, en sa qualité de mandataire, a présenté une offre d'acquisition d'un montant de 220.000 €. A noter cependant que cette vente ne pourra avoir lieu que si Monsieur GUILLOTEAU ès-qualités peut réaliser le projet ci-dessus évoqué.

Le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal sur la vente de la Grand Court et sur la proposition d'achat faite par Monsieur GUILLOTEAU.

Par un vote à bulletin secret, par 12 « oui » et un bulletin blanc, le Conseil Municipal donne son accord pour la vente de la Grand Court au prix de 220.000 €, et mandate le Maire pour la signature de l'acte notarié.

-----  
Le présent Conseil Municipal comporte les délibérations du n°715 au n°724  
-----

<b>HAUGMARD</b> François Xavier	<b>LAROCHE</b> Jacques	<b>GEFFARD</b> Gilbert
<b>NOIRAUD</b> Marie-Hélène	<b>RABILLER</b> Patrice	<b>GARNIER</b> Thierry
<b>RIVIERE</b> Marie-Cécile	<b>FAUCONNIER</b> Catherine	<b>RENAUD</b> René
	<b>ABSENTE</b>	
<b>MARCINIAK</b> Sandy	<b>CHIRON</b> Bruno	<b>FIOLLEAU</b> Anne
<b>GILLIER</b> Patrice	<b>ROUX</b> Jean-Pierre	<b>FAVRIEAU</b> Jean-Pierre
		<b>ABSENT</b>